



SOLTéA | Campagne 2026 : découvrez le calendrier !

En 2025, la plateforme SOLTéA a permis de répartir le solde de la taxe d'apprentissage de plus de 1,48 millions d'employeurs en direction de près de 10 000 établissements.

Le calendrier de la nouvelle campagne 2026 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage est maintenant connu : **elle débutera le 26 mai 2026 pour se terminer le 21 août 2026.**

Les grandes dates du calendrier 2026

Ouverture de la plateforme

- **À partir du 26 mai 2026** : Ouverture de la campagne de répartition

1^{ère} période de répartition

- **26 mai 2026** : Début de la 1^{ère} période de répartition
- **21 août 2026** : Clôture de la 1^{ère} période de répartition
- **À partir du 1er septembre 2026** : 1^{er} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2^{ème} période de répartition

- **3 septembre 2026** : Début de la 2^{ème} période de répartition
- **21 octobre 2026** : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA
- **À partir du 5 novembre 2026** : 2^{ème} virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

- **À partir du 26 novembre 2026** : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

Vous pouvez consulter à tout moment les dates clés de cette campagne dans la rubrique calendrier de la plateforme soltea.education.gouv.fr

Je consulte le calendrier 2026



L'équipe SOLTÉA

Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, [cliquez ici](#)

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter notre Politique de « Protection des données à caractère personnel » à l'adresse suivante :

<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/protection-donnees-personnelles-taxe-apprentissage>